



Montbéliard, le 20 septembre 2019

**LE CENTRE DE GESTION DU DOUBS  
ORGANISE UN EXAMEN PROFESSIONNEL  
DE MONITEUR EDUCATEUR ET INTERVENANT FAMILIAL PRINCIPAL - SESSION 2020  
AU TITRE DE L'AVANCEMENT DE GRADE  
POUR LES CENTRES DE GESTION DE L'INTERREGION EST**

**CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

Peuvent être promus au grade de moniteur-éducateur et intervenant familial principal, par voie d'examen professionnel, les moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux ayant au moins atteint le 4<sup>ème</sup> échelon et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Les candidats doivent être en fonction à la date de clôture des inscriptions (28/11/2019).

**DATE EPREUVE ORALE D'ADMISSION :** à compter du 17 février 2020

**LIEU EPREUVE :** Centre de gestion du Doubs à Montbéliard

**INSCRIPTIONS**

**1 – RETRAIT DES DOSSIERS :**

**Par téléchargement sur le site Internet du 15/10/19 au 20/11/19 :** [www.cdg25.org](http://www.cdg25.org).

Renseigner le formulaire informatique, l'imprimer et le renvoyer au centre de gestion du Doubs.

**Aucune demande de dossier par courrier, fax ou par e-mail ne sera acceptée**

**2. DEPOT DES DOSSIERS :**

- **Sur place pendant les heures d'ouverture de l'établissement (de 09 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30)** : au centre de gestion du Doubs, 50 avenue Wilson - CS 98416 - 25208 MONTBELIARD CEDEX ; date limite de dépôt : **28/11/19** à 16h30.

- **Par voie postale** : au centre de gestion du Doubs, 50 avenue Wilson - CS 98416 - 25208 MONTBELIARD CEDEX ; date limite de dépôt : **28/11/19**, cachet de la poste faisant foi.

Le centre de gestion du Doubs décline toute responsabilité quant à l'acheminement du courrier (affranchissement inférieur au tarif en vigueur).

Les captures d'écran ou leur impression seront refusées. Le candidat devra obligatoirement transmettre au centre de gestion le dossier de préinscription imprimé sur internet grâce au lien hypertexte **« cliquez ici pour validation de la préinscription et impression du dossier »**.

Tout dossier d'inscription adressé au centre de gestion du Doubs qui ne serait que photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié sera considéré comme non conforme et rejeté.

Il est possible d'imprimer le dossier jusqu'à la clôture des inscriptions via la touche « Accès sécurisé ».